



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.051**

Le 1 juillet 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÛN, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Christian COHU, Véronique GOURIER, Grégory LANGELOTTI.

Absents et excusés : Charlène LE LIBOUX (pouvoir donné à Eric SALAÛN), Abdel NJIKAM

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Subvention voyage scolaire

Vu la délibération n°2026.031 en date du 30 avril 2026 octroyant une subvention exceptionnelle de 100€ au Lycée de Kerneuzec pour un voyage en Italie d'un enfant domicilié à Locunolé.

Monsieur le Maire explique le lycée de Kerneuzec ne peut pas percevoir directement cette subvention.

Monsieur le Maire propose de verser la subvention de 100€ à la famille de l'enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de versement la subvention de 100€ octroyée au Lycée de Kerneuzec pour un voyage scolaire à la famille de l'enfant concerné.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

